

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard :
04 90 45 46 00
Secrétariat du Maire
04 90 45 46 43 (ou 18)
Elu d'astreinte
06 09 94 78 77
Police Municipale
04 90 42 69 98

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

EDF GDF

0810 433 431 (urgence)

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

Informations générales

LA MAIRIE SERA FERMÉE

En raison de la fête de l'armistice et des fêtes de fin d'année la mairie sera fermée les 10 et 11 novembre et les 26 et 27 décembre.

Horaires de la Mairie

Du lundi au vendredi
9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Samedi de 8 h 30 - 12 h

C'est au cours de notre campagne municipale, en élaborant notre programme que nous avons posé les fondations d'une démarche de développement solidaire et durable pour répondre à des besoins sociaux et économiques sans compromettre les ressources naturelles et en améliorant la qualité de vie.

Je suis persuadé que l'action municipale quotidienne doit être fondée sur la solidarité et l'équité sociale pour que tous les Farencs puissent bénéficier d'une vie digne et responsable dans un cadre de qualité. Mais pour s'inscrire dans la durabilité, le développement de la ville doit être appréhendé de façon globale.

En outre chacun a pris conscience de l'acuité des menaces qui pèsent sur notre planète et ses habitants si nous n'agissons pas de façon rapide et responsable dans nos comportements et nos choix collectifs.

Nous souhaitons donc aujourd'hui proposer ce développement solidaire et durable comme un contrat de progrès avec tous les Farencs plutôt que de le décréter comme un changement radical dans l'action municipale.

Voilà pourquoi nous nous sommes inscrits dans une démarche d'agenda 21 local qui implique les élus, les services municipaux, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Cette démarche vise à concilier le respect de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale par une réflexion dans des domaines aussi variés que la santé, le logement, les pollutions, les risques, la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets ou encore la pauvreté.

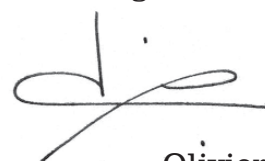
Elle se concrétisera par l'élaboration d'un programme d'action concerté, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable sur notre commune.

Enfin, je voudrais dire qu'il y a urgence, il n'est pas aujourd'hui suffisant de viser, comme il y a une vingtaine d'années la satisfaction de besoins lointains des générations futures, qui est l'essence même du développement durable. C'est la satisfaction actuelle des besoins qui est maintenant compromise par les crises environnementales et sociales que connaît ce début de 21^{ème} siècle. Il ne s'agit plus d'anticiper les problèmes mais de les résoudre.

Le concept de développement durable pourrait rapidement laisser place à la notion de développement souhaitable.

Voilà pourquoi, chers concitoyens, au-delà de l'adhésion de principe que j'ai sollicité auprès des élus du Conseil Municipal le 24 octobre dernier, je compte sur votre collaboration active tout au long de cette démarche.

Bien Cordialement



Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président Agglopolo Provence

Conseil municipal du 23 octobre 2008

● DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours du mandat précédent 2 emprunts ont été contractés à taux variable. La forte augmentation des taux depuis le début de l'année a occasionné une hausse des intérêts de 59 500 €. C'est pourquoi dès mon élection ces emprunts ont été renégociés et conclus au taux fixe de 4,86 %.

Il convient donc d'enregistrer cette hausse par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6574	Subvention MAS	- 15 400	
66111	Intérêts d'emprunt	59 500	
74718	Part. CEL+ Part. Elections		4 393
74832	FDTP commune concernée		14 077
7718	Produits exceptionnels		5 330
7788	Immobilisations corporelles		1 000
7322	DSC		15 816
6419	Remboursement rémunération personnel		3 484
TOTAUX		44 100	44 100

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les mouvements de la section de fonctionnement tels que décrits ci-dessus.

● DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION À TITRE ONÉREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement, permet aux communes d'instituer par délibération du conseil municipal, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme, dans

une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe a été créée pour permettre aux communes de faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation. Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession. La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,

- aux cessions de terrains :
- lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

● AGENDA 21 LOCAL

Vu la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,
Vu la charte des villes européennes pour la durabilité, charte d'AALBORG du 27 mai 1994,
Vu la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de JOHANNESBURG de septembre 2002,
Vu la loi n° 99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du

territoire du 25 juin 1999,
Vu la loi n° 99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999,

Vu la loi n° 2000-1208

« Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002,

Vu la loi n° 2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Vu la loi n° 2003-710 d'orientation et de

programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003,

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'écologie et du développement aux Préfets de région et des

départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appels à reconnaissance de tels projets,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 28 juin 2007,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de La Fare les Oliviers de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE le lancement de la démarche Agenda 21 tel que prévu dans le document annexé à la présente délibération.

Permanences des élus

M. Olivier GUIROU,
Maire
Sans RDV, le vendredi de 14 h à 17 h
04 90 45 46 18 (43)

Mme Corine SILVY,
1^{er} Adjoint
Affaires Culturelles,
Communication, Animation
Sur RDV - 04 90 45 46 43

M. Joël YERPEZ,
2^{ème} Adjoint
Urbanisme, Réseaux,
Commande Publique
Sur RDV - 04 90 45 50 34

Mme Silvia BARATA,
3^{ème} Adjoint
Affaires sociales, Emploi
Mardi et mercredi de 9 h à 12 h
04 90 45 46 35

M. Christian NEVIÈRE,
4^{ème} Adjoint
Sports, Associations
Sur RDV le vendredi après-midi
04 90 45 46 42

Mme Evelyne DE FILIPPO,
5^{ème} Adjoint
Finances
Sur RDV - 04 90 45 46 06

M. Claude LE HENAFF,
6^{ème} Adjoint
Travaux, Services Techniques
Samedi de 9 h à 12 h - 04 90 45 50 20

Mme Monique BOURJAC,
7^{ème} Adjoint
Education
RDV tous les après-midi et jeudi
sur RDV - 04 90 45 46 19

M. Philippe REYNAUD,
8^{ème} Adjoint
Cadre de vie (aménagement
du centre, colline, commerce et
environnement)
Sur RDV - 04 90 45 46 16

M. Christian RAPAUD,
Conseiller
Aménagement du Territoire
Sur RDV - 04 90 45 46 39

M. Yves LOMBARDO,
Conseiller
Transports, Développement
Economique, Affaires Militaires
Mercredi après-midi sur RDV
04 90 45 46 43 (18)

Le service technique communique

TRAVAUX RÉALISÉS :

- Rénovation de l'appartement au dessus de la Bibliothèque Municipale
- Agrandissement réfectoire de l'Ecole Maternelle Saint Exupéry
- Création d'un exutoire pluvial avenue Foch
- Reprise fuite d'eau de l'École Maternelle Paul Doumer

TRAVAUX EN COURS :

- Rue Victor Hugo
Création aires pour containers collectifs
- Chemin du Meunier
Enrobés à réaliser dès que les branchements de l'eau seront réalisés par la Société des Eaux de Marseille (fin novembre au plus tard)
- Rues Mistral et Claverie
En attente de la fin des travaux France Télécom et E.D.F. pour terminer l'aménagement des voies (fin novembre)

Plan de déplacement urbain

Depuis le mois de novembre 2005, la communauté d'agglomération a organisé sur tout le territoire une grande concertation afin de sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques de déplacements.

Ce dossier va être soumis à une enquête publique du 10 novembre au 10 décembre 2008. Il est important que tous les habitants puissent formuler leurs observations et remarques concernant ce projet qui nous engage pour les 10 années à venir. En conséquence vous êtes invités à consulter le dossier et exprimer vos observations en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Service de l'emploi

La mission locale du Pays Salonais, en partenariat avec la municipalité, organise un atelier pour les personnes en recherche d'emploi **le mardi 18 novembre de 14 h à 17 h en mairie.**

Les thèmes abordés seront les suivants :

- aide à la rédaction d'une lettre de motivation
- savoir décrypter une offre d'emploi
- simulation d'entretien d'embauche
- créer son profil sur ANPE.fr

Inscriptions et renseignements au relais emploi auprès de Madame MAROLI au 04 90 45 46 31

Enquête Ménages Déplacements des Bouches-du-Rhône

Des enquêtes à domicile dans notre commune.

Depuis mi-octobre, les interviews des ménages sélectionnés, dans le cadre de l'Enquête Ménages Déplacements sont en cours. Cette opération est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en collaboration avec l'Etat, les 12 collectivités concernées et la

Chambre de Commerce Marseille Provence. Elles s'échelonnent jusqu'en avril 2009. Vous aurez peut-être l'occasion d'y participer.

L'Enquête Ménages

Déplacements : pourquoi ?

Il s'agit d'un « recensement » appliqué au domaine des déplacements. L'occasion est ainsi donnée aux habitants de décrire leurs déplacements et de donner leur avis sur les moyens de transport existants. Les résultats de l'enquête serviront de base de connaissance et de travail aux collectivités territoriales qui pourront adapter les futures politiques et offres de transport en conséquence.

L'Enquête Ménages

Déplacements : comment ?

Dans notre commune les interviews sont réalisés à domicile par des enquêteurs du bureau d'étude Alycesofreco. Les ménages reçoivent un courrier les prévenant de leur sélection. Puis l'enquêteur prend personnellement rendez-vous, soit en se rendant à leur domicile, soit par téléphone. **Au moment de sa visite, l'enquêteur est tenu de présenter sa carte professionnelle.**

Dans le cadre de cette enquête d'intérêt public, la confidentialité des renseignements communiqués est strictement garantie.

A l'issue de l'enquête, près de 22 000 personnes auront été interviewées et 80 000 déplacements décrits. Les premiers résultats seront publiés fin 2009 début 2010.

Le CCAS vous informe

Chaque année le CCAS de La Fare les Oliviers offre aux plus de 60 ans un repas de Noël ou un colis de Noël.

Les inscriptions ont lieu au CCAS, jusqu'au vendredi 28 novembre du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Pour votre inscription, vous voudrez bien apporter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Renseignement au 04 90 45 46 35.

Prochaines manifestations

14^{ème} FOIRE AUX SANTONS

22 et 23 novembre

10 h 00 à 19 h 00

Entrée gratuite

Centre Jean BERNARD

TELETHON

5 et 6 décembre

Ouverture le 5 décembre à 18 h 00

Centre Jean BERNARD

CALENDRIER DE L'AVENT

17 décembre

Place de la Mairie

Le Père Noël et ses mascottes accueilleront les enfants

à 10 h et à 14 h

La Poste affranchira sur place le courrier des enfants destiné au Père Noël

CONCERT DU CHŒUR GOSPEL DE L'AUMONERIE

13 décembre à 20 h 30

Eglise Saint Sauveur

Unité Pastorale Roquepertuse

Paroisses de La Fare les Oliviers,

Velaux, Coudoux et Ventabren.

Depuis le 21 juin, dernière fête de la musique, 30 jeunes âgés de 9 à 17 ans veulent témoigner de leur foi, leur espérance, leur joie... par le chant gospel, le théâtre et la danse.

Pour cette soirée exceptionnelle, ils seront accompagnés musicalement par Charles DUMAS, chef de chœur de la troupe « Family One » de la Fondation d'Auteuil, et un des solistes.

Venez nombreux assister à cette soirée, partager leur joie et soutenir leur projet de création d'une comédie musicale pour Noël 2009.